

UN RÉSEAU EUROPÉEN D'ESPACES DE LIBERTÉ



UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR



UN ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES

- Points communs des projets de terrain :
- (dés)équilibre fluvial et bon fonctionnement morphologique
- Risques d'inondation et rétention
- Protéger ou restaurer la biodiversité
- Maîtrise foncière et conflits d'usage
- Convaincre la technocratie ou l'économie
- Dispersion des responsabilités et concurrence
- Application des directives européennes



COMPLÉMENTARITÉS ET SYNERGIES

- Mise en oeuvre des directives UE
- Mise à profit des résultats de programmes
- Vérification de terrain dans le réseau
- Avantages sociaux et économiques
- Qualité de l'eau
- Rôle des zones tampons (pesticides, OGM)



THÈMES DE RÉFLEXION

- Maîtrise foncière
- Le cadre légal et un statut pour les EdL
- Avantages économiques
- Qualité de l'eau
- Gestion des EdL
- Réseaux écologiques
- Restauration des rivières et rivières naturelles



POURQUOI CRÉER UN RÉSEAU ?

- Un outil au bénéfice de la fonctionnalité de rivières vivantes et leur biodiversité
- Une valeur ajoutée aux projets individuels
- Construire des synergies
- Contribuer à mettre en œuvre les directives européennes



OBJECTIFS D'UN RÉSEAU EUROPÉEN

- Expliquer le concept et le propager
- Valoriser les projets existants et prévus
- Améliorer l'application du concept par la recherche de solutions innovantes, la protection des espaces, un fond budgétaire propre, la participation du public
- Préparer un guide de meilleures pratiques en démontrant les bénéfices de l'EDL